

Comité syndical du 24 mars 2016

DELIBERATION N° 16-007

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le vingt-quatre mars deux mille seize à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
15 FEV. 2016	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
01 AVR. 2016	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
01 AVR. 2016	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Publication ou notification :	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Sont excusés :

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParis

Représentant 97 voix sur un total de 120

Secrétaire de séance : M. Pierre-Edouard EON

Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n°16-007,

CONSIDERANT les candidatures en qualité de représentants du Val d'Oise Numérique, de :

- Mme Marie-Christine CAVECCHI, Mme Odette LOZAIC, M. Jean-Marie PIERRAT, M. Armand DEDIEU (titulaires)
- Mme Djida TECHTACH, M. Jean-Louis DELANNOY, Mme Christine AKNOUCHE, M. Pierre BEMELS (suppléants)

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection de ses membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote.

Les candidatures obtiennent 97 voix, l'unanimité.

Vu les résultats du scrutin :

RAPPELLE QUE la Commission d'Appel d'Offres du syndicat Val d'Oise Numérique est constituée du Président ou de son représentant dûment désigné, de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants désignés par la présente délibération ;

APPROUVE

▪ la désignation de quatre membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- Mme Marie-Christine CAVECCHI
- Mme Odette LOZAIC
- M. Jean-Marie PIERRAT
- M. Armand DEDIEU

▪ la désignation de quatre membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- Mme Djida TECHTACH
- M. Jean-Louis DELANNOY
- Mme Christine AKNOUCHE
- M. Pierre BEMELS

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

Monsieur Pierre-Edouard EON